

APPEL A PROJETS 2025

Demande de subvention pour l'acquisition d'Équipement pour la recherche en cancérologie

Guide du candidat

Le guide du candidat vous permettra de préparer au mieux votre dossier de candidature.

Les questions fréquemment posées par les chercheurs y sont également répertoriées.

Contact : cancerinserm.equipement@inserm.fr

SOMMAIRE

1. Le déroulement de l'appel à projets	4
2. Votre dossier de candidature	4
2.1. Le document scientifique	4
2.2. L'annexe financière	5
2.3. Les CV du/de la Responsable de la demande et du(es) responsable(s) de(s) équipe(s) associée(s)	5
2.4. Les Organigrammes récents des unités du/de la Responsable de la demande et de ses Partenaires ..	6
2.5. Le formulaire à compléter en ligne sur le site EVA3	6
2.6. La(es) lettre(s) des co-financeurs pour l'achat d'un Équipement lourd.....	6
2.7. La lettre de classement de la direction de l'Unité du/de la Responsable de la demande.....	6
3. Soumission de votre dossier de candidature	6
4- Contacts.....	7
5- Foire aux questions	7
6- ANNEXE « Grand domaines IT » et « Sous-domaine IT »	13

Rappel :

Le projet ne sera pas évalué s'il ne respecte pas les critères d'éligibilité décrits dans le §3.1 du texte de l'appel à projets. Il est donc important de vérifier que votre projet les respecte intégralement.

Questions fréquentes

1.	Quels sont les critères d'évaluation des experts et rapporteurs ?	7
2.	Quand sont diffusés les résultats de l'évaluation ?	8
3.	Peut-on avoir deux Responsables de la demande pour un projet ?	8
4.	Peut-on faire une demande pour plusieurs équipements ?	9
5.	Peut-on faire une demande pour un équipement déjà présent ?	9
6.	Peut-on sélectionner plusieurs grands domaines IT et sous-domaines IT?	9
7.	Qu'entendez-vous par « Experts récusés » dans le formulaire en ligne à compléter sur EVA3?	9
8.	Quelles sont les demandes et/ou dépenses qui ne sont pas acceptables?	9
9.	Quel devra être le format du document associé à joindre ?	9
10.	Quel est le nombre de pages autorisé pour le dossier scientifique ?	10
11.	Est-il possible de joindre des figures et des tableaux ?	10
12.	Quelle est la procédure en cas de resoumission d'un dossier de candidature?	10
13.	Le montant de l'aide demandée à l'Inserm est-il HT ou TTC ?	10
14.	Quels sont les critères d'implication des personnels dans le projet ?	10
15.	Pouvons-nous embaucher du personnel avec ce financement ?	10
16.	Quel matériel peut être qualifié d'équipement ?	11
17.	Faut-il fournir des devis pour les dépenses d'équipement ?	11
18.	L'obtention d'un co-financement est-elle obligatoire ?	11
19.	Y a-t-il un montant minimum pour l'équipement demandé?	11
20.	Les frais de maintenance sont-ils pris en charge ?	11
21.	Comment calcule-t-on les frais de gestion ?	11
22.	Quelle sera la date de démarrage de mon projet ?	11
23.	Comment vérifier que mon dossier est bien soumis ?	11
24.	Peut-on envoyer le dossier après la date limite de dépôt ?	12
25.	Puis-je ajouter des éléments à mon dossier après la date limite ?	12
26.	J'utilise un MAC. J'ai des problèmes de connexion. Quel navigateur dois-je utiliser ?	12
27.	J'ai des problèmes techniques. Est-ce que l'Inserm réceptionnera mon dossier après la date limite ? ..	12

1. Le déroulement de l'appel à projets

- Août 2024 Mise en ligne du texte de l'AAP
- **27 septembre 2024, 10h** Ouverture du site EVA pour le dépôt en ligne des demandes
- **29 novembre 2024, 17h** **Clôture de la soumission des candidatures en ligne**
- Décembre à Mars 2025 Instruction par le DPS et Evaluation des projets par les expert.e.s
- Fin-Mars 2025 Evaluation et classement des projets par le Comité d'évaluation
- Fin-Avril 2025 Publication des résultats sur les sites de l'Inserm et de l'IT Cancer
- Avant 31 décembre 2025 Notification des crédits

2. Votre dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend **obligatoirement**:

- Le dossier scientifique mentionnant notamment la description claire de la **localisation du futur équipement, des conditions de son accessibilité et des règles de son utilisation en interne et par des équipes extérieures** (trame disponible sur EVA3) et le **caractère structurant** de la demande.
- Le budget de l'Équipement, renseigné dans les annexes financières (trame disponible sur EVA3, **signées et tamponnées obligatoirement** avec le nom de la personne signataire et représentant l'organisme gestionnaire en toutes lettres) au format Excel et PDF.
- Les CV du ou de la Responsable de la demande et des responsables d'équipes associées, à réunir dans un seul document (trame à téléverser sur EVA3), au format PDF.
- Les Organigrammes récents des Unités des Responsables de la demande et Partenaires, faisant figurer les équipes de recherche.
- Le formulaire à compléter en ligne sur le site EVA3.
- La(es) lettre(s) d'engagement des co-financeurs pour l'achat d'un Équipement lourd.
- **La lettre de classement de la direction de l'Unité** du ou de la Responsable de la demande. *
- Le(s) devis **négocié(s)** de l'Équipement.
- Le Relevé d'Identité Bancaire de l'Organisme gestionnaire.



* **Si plusieurs demandes d'Équipements émanent de la même unité ou du même institut, une lettre de la directrice ou du directeur de la structure avec un classement argumenté des demandes.**

Tout dossier incomplet sera considéré comme non recevable.

2.1. Le document scientifique

① **Une trame de ce document scientifique est disponible et téléchargeable sur le site EVA3. Une fois complété, vous devez déposer ce dossier scientifique dans votre espace personnel EVA.**

- La partie description détaillée du dossier scientifique ne doit pas dépasser 10 pages en Arial taille 10/ Calibri 11 (schémas et figures inclus, **références non incluses**). Au cas où la description scientifique et technique serait rédigée en français, une traduction en anglais pourrait être demandée dans un délai

compatible avec les échéances du processus d'évaluation. La bibliographie doit obligatoirement être contenue dans le document scientifique, dans la limite des **2** pages.

- Ce dossier scientifique devra être signé par le/la Responsable de la demande et par le/la directeur/directrice d'unité hébergeant le/la Responsable de la demande.

- Nous attirons votre attention sur le fait que les mots clés ainsi que le résumé en 3 parties (Contexte Scientifique, Description du(es) projet(s), Moyens mis en œuvre) sera utilisé comme une brève description de votre projet dans le processus d'évaluation et lors des contacts d'expert.e.s potentiel.l.es. Ainsi, ce résumé doit être court, précis et ne doit pas contenir d'information confidentielle.

2.2. L'annexe financière

📌 L'annexe financière est disponible sur le site EVA (fichier Excel) et doit être déposée (format Excel + format PDF tamponné et signé), une fois complétée, dans votre espace personnel EVA.

- Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre organisme gestionnaire qui vous aidera à remplir ces documents.

- L'annexe financière au format PDF doit être **signée** (signature manuscrite ou électronique) et **tamponnée** par le représentant légal de l'organisme gestionnaire du/de la Responsable de la demande.

- La répartition annuelle devra également être renseignée (dans les deux formats : Excel et PDF). La version pdf doit être signée et tamponnée. L'acquisition se fait obligatoirement sur l'année de publication des résultats et avant le **1er décembre 2025**.

N.B :

Afin d'éviter tout problème informatique, il vous est recommandé d'éviter de nommer les fichiers déposés dans votre espace personnel EVA3 avec des caractères spéciaux (aucun accent ni aucun autre caractère spécial).

2.3. Les CV du/de la Responsable de la demande et du(es) responsable(s) de(s) équipe(s) associée(s)

Fournir le curriculum vitae du/de la Responsable de la demande et des responsables des équipes associées. Ces documents doivent être réunis en un seul fichier PDF qui sera à déposer dans votre espace personnel sur EVA.

Ils doivent respecter le modèle fourni disponible sur le site EVA.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce document regroupant les CVs des personnes impliquées dans le projet permet aux évaluateurs d'apprécier notamment l'expérience, les compétences, les expertises, la pluridisciplinarité et la complémentarité entre les différentes équipes associées.

2.4. Les Organigrammes récents des unités du/de la Responsable de la demande et de ses Partenaires

Les Organigrammes récents et mis à jour des Unités du/de la Responsable de la demande et Partenaires, faisant figurer les équipes de Recherche associées au(x) projet(s)

2.5. Le formulaire à compléter en ligne sur le site EVA3

① **Le formulaire à remplir sur le site EVA3 dans votre espace personnel.**

Les informations indiquées dans ce formulaire administratif à compléter en ligne doivent être strictement identiques à celles qui seront fournies dans le dossier scientifique (Document à compléter et à joindre dans votre espace personnel EVA3)

2.6. La(es) lettre(s) des co-financeurs pour l'achat d'un Équipement lourd

- Dans le cas d'Équipements lourds, un co-financement (selon l'échelle ci-dessous) devra être **d'ores et déjà acquis au moment du dépôt de dossier.**

Ce **co-financement** pour un Équipement lourd doit être acquis lors du dépôt du dossier selon l'échelle suivante :

- De 135 000 € à 449 999 € : 33 % de co-financement acquis
- De 450 000 € à 749 999 € : 60 % de co-financement acquis
- De 750 000 € à 1 000 000 € : 70 % de co-financement acquis

- Il est possible d'avoir un co-financement pour un équipement semi-lourd même si cela n'est pas exigé.

2.7. La lettre de classement de la direction de l'Unité du/de la Responsable de la demande

Si plusieurs demandes d'Équipements émanent de la même unité ou du même institut, une lettre signée de la directrice ou du directeur de la structure avec un classement argumenté des demandes est à joindre sous format PDF.

3. Soumission de votre dossier de candidature

- La soumission de votre dossier de candidature comporte 2 étapes obligatoires :
 - 1- L'inscription sur le site de soumission EVA3 de l'Inserm
 - 2- La soumission de votre dossier de candidature sous format électronique.



Aucun dossier papier n'est demandé.

- Le site EVA3 de l'Inserm est l'outil de dépôt en ligne des projets :

<https://www.eva3.inserm.fr>.

N.B : Nous vous conseillons de soumettre définitivement votre projet en ligne le plus tôt possible afin d'éviter tout encombrement du serveur le jour de la clôture.

• Vous pourrez vous inscrire en ligne sur le site EVA3 à partir du **27 Septembre 2024, 10h** et y déposer vos documents jusqu'au **29 Novembre 2024, 17h**, date de clôture de l'appel à projets.

① Consultez le guide technique EVA3 pour plus de renseignements sur l'application et la démarche d'inscription et soumission du dossier en ligne.

4- Contacts

Pour toute information, vous pouvez contacter :

- Pour les questions d'ordre scientifique et technique : cancerinserm.equipement@inserm.fr
- Pour les questions d'ordre financier : cancer.daf@inserm.fr
- Pour les questions informatiques : eva@inserm.fr

5- Foire aux questions

1. *Quels sont les critères d'évaluation des experts et rapporteurs ?*

Qualités scientifiques du(es) Projet(s) qui seront soutenus par l'acquisition de l'Équipement

- Caractère innovant et pertinence du(es) Projet(s) dans le domaine du cancer
- Perspectives en termes de développements ultérieurs

Valeur ajoutée de l'Équipement pour mener à bien le(s) Projet(s) :

- Adéquation de l'Équipement demandé avec le(s) Projet(s)
- Développements technologiques attendus
- Absence d'Équipements du même type localement

Qualité de l'environnement :

- Compétences du ou de la responsable scientifique dans sa discipline et en management pour la mise en place et la gestion de l'Équipement
- Qualité de(s) équipes participantes

Conditions de fonctionnement de l'Équipement

- Adéquation des moyens humains
 - Adéquation des personnels dédiés au fonctionnement (doivent être identifiés dans la demande)
 - Maîtrise technique de l'Équipement par les personnels (compétences existantes ou qualité des formations prévues)
- Adéquation du budget dédié au fonctionnement de l'Équipement

- Conditions de mise en œuvre de l'ouverture vers l'ensemble de la communauté
- Description claire de la localisation de l'Équipement et des conditions de son accessibilité

Conditions de co-financement des Équipements lourds

- Le co-financement acquis sur un Appel à Projets (plutôt que via une tutelle ou une ressource propre) sera un plus

Caractère fédérateur et structurant de la demande

- Complémentarité et/ou pluridisciplinarité des différentes équipes associées au(x) Projet(s)
- Accès aux équipes extérieures
- Articulation avec d'autres plateformes
- Description précise de la mutualisation lorsqu'elle existe
- Description de la plus-value pour la communauté

NB : Il est à noter que le Comité de sélection prendra en considération les financements déjà attribués aux porteurs, ou à l'unité, **les deux années antérieures** et jugera **de la pertinence de l'acquisition d'un Équipement supplémentaire** dans le même contexte.

Le caractère innovant du Projet scientifique primera sur le caractère innovant du matériel.

Le caractère structurant de la demande est primordial.

2. Quand sont diffusés les résultats de l'évaluation ?

La diffusion est prévue pour Fin-Avril 2025. Les résultats sont donnés uniquement par affichage sur le site de l'Inserm (<https://pro.inserm.fr/appels-a-projets/strategie-decennale-cancer-2021-2030>) et le site de l'IT Cancer.

Un mail annonçant la publication des résultats en ligne sera envoyé à tous/toutes les Responsables des demandes.

3. Peut-on avoir deux Responsables de la demande pour un projet ?

Non. Pour chaque demande de financement soumise, il ne peut y avoir qu'un/e (1) seul/e Responsable de la demande et un (1) seul Organisme gestionnaire.

En plus de son rôle scientifique et technique, le/la Responsable de la demande est responsable de la mise en place et du fonctionnement de l'Équipement, de l'établissement des rapports requis et de leur transmission à l'Inserm.

Le/La Responsable de la demande assure le dépôt du dossier de candidature pour le compte des Partenaires de la demande. En cas de changement de Responsable de la demande en cours de convention, celui-ci ou celle-ci devra immédiatement avertir l'Inserm de la modification prévue. Il/Elle doit être impliqué.e au moins à 30% de son temps de recherche dans le projet.

4. *Peut-on faire une demande pour plusieurs équipements ?*

Non. Chaque Équipement ne peut faire l'objet que d'une (1) demande de financement au titre de ce programme. Chaque demande ne peut porter que sur **un (1) Équipement**.

5. *Peut-on faire une demande pour un équipement déjà présent ?*

Oui. La demande peut porter sur l'acquisition d'un Équipement totalement nouveau sur le site, ou sur la jouvence d'un équipement déjà présent. Dans ce dernier cas, **la demande devra démontrer le saut technologique de l'équipement neuf.**

6. *Peut-on sélectionner plusieurs grands domaines IT et sous-domaines IT?*

Oui. Une même demande peut regrouper plusieurs grands domaines IT.

📌 Consultez l'annexe de ce document pour voir la liste des grands domaines et sous-domaines IT.

7. *Qu'entendez-vous par « Experts récusés » dans le formulaire en ligne à compléter sur EVA3?*

Votre projet va être évalué par des experts : un expert récusé est une personne que vous ne voulez pas voir évaluer votre projet pour des raisons de conflits d'intérêts par exemple ou de concurrence directe.

8. *Quelles sont les demandes et/ou dépenses qui ne sont pas acceptables?*

Est considérée comme inéligible toute demande concernant :

- **L'installation** de laboratoire ou de plateforme
- Les **travaux** d'aménagement de locaux
- Plusieurs Équipements **distincts**
- De l'équipement uniquement **dédié à la clinique**
- Du **consommable** lié à l'utilisation de l'Équipement

Les dépenses suivantes ne sont pas éligibles :

- Les dépenses de fonctionnement liées à l'**exploitation** des Équipements scientifiques (fournitures et ordinateurs de bureau, **consommables** et petit matériel de laboratoire, fluides, produits chimiques et matières premières...)
- Les dépenses de personnel
- Les frais liés à la **maintenance** de l'Équipement

9. *Quel devra être le format du document associé à joindre ?*

- Le document scientifique, les organigrammes récents, le RIB de l'organisme gestionnaire, le devis négocié, la lettre de classement du directeur d'unité (si nécessaire) ainsi que les lettres des co-financeurs (si nécessaire) seront déposés sous forme de document PDF.

- Les annexes financières sont présentées au format Excel et au format PDF. Le **format PDF doit être obligatoirement signé et tamponné par le représentant légal** de l'organisme gestionnaire.

- Les CV du Coordinateur du projet et du/des responsables(s) de(s) équipe(s) associée(s) doivent être réunis dans un seul et même fichier PDF.

10. Quel est le nombre de pages autorisé pour le dossier scientifique ?

Le nombre maximal pour la partie description détaillée du projet scientifique est de **10 pages**, schémas/figures inclus, de préférence en **Arial taille 10/ Calibri 11**. **Les références ne sont pas incluses dans ces 10 pages mais il y a deux pages** dédiées pour les références.

11. Est-il possible de joindre des figures et des tableaux ?

Ces figures doivent être intégrées au sein de ce même paragraphe afin de faciliter la lecture et la compréhension de votre projet par les évaluateurs. Vous devez malgré tout respecter le nombre de pages maximum indiqué (10 pages maximum en Arial 10/ Calibri 11).

12. Quelle est la procédure en cas de resoumission d'un dossier de candidature ?

S'il s'agit d'une resoumission de l'année précédente :

- Il est obligatoire de joindre un document au format PDF nommé « Les Réponses apportées au précédent retour du comité d'évaluation » dans lequel vous devez indiquer les améliorations et/ou modifications que vous avez apportées à votre nouveau dossier de candidature suite aux recommandations du comité d'évaluation de l'année précédent.

NB :

Le comité d'évaluation est particulièrement attentif à la prise en compte du feedback reçu de l'année précédente.

13. Le montant de l'aide demandée à l'Inserm est-il HT ou TTC ?

En raison de l'absence de contrepartie au soutien financier versé par l'Inserm, et en application des dispositions de l'instruction fiscale BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-40 20120912 de la Direction générale des finances publiques, la subvention versée dans le cadre de cet Appel à Projets n'est pas soumise à la TVA.

14. Quels sont les critères d'implication des personnels dans le projet ?

- **Le/La Responsable de la demande doit être impliqué.e à au moins 30% de son temps de recherche, soit 3.6 hommes/mois par année.**

- L'identification dans le dossier scientifique du personnel qui sera en charge de l'équipement et de son fonctionnement est très important et appréciée par le comité.

15. Pouvons-nous embaucher du personnel avec ce financement ?

Non, les dépenses doivent être **strictement** et directement liées à l'acquisition de l'Équipement et dûment justifiées

16. Quel matériel peut être qualifié d'équipement ?

Les équipements considérés sont :

- Les Équipements semi-lourds, dont le prix d'acquisition est compris entre 50 k€ et 134 999 € PUHT
- Les Équipements lourds, dont le prix d'acquisition est compris entre 135 k€ et 1 M€ PUHT.

17. Faut-il fournir des devis pour les dépenses d'équipement ?

Oui, le devis doit obligatoirement être négocié puis joint sur la plateforme EVA3. A noter que pour un même équipement demandé, le comité d'évaluation sera particulièrement attentif au prix et à la négociation obtenue.

18. L'obtention d'un co-financement est-elle obligatoire ?

Oui dans le cas d'Équipements lourds, un co-financement (selon l'échelle ci-dessous) devra être **d'ores et déjà acquis au moment du dépôt de dossier**.

Ce **co-financement** pour un Équipement lourd doit être acquis lors du dépôt du dossier selon l'échelle suivante :

- De 135 000 € à 449 999 € (hors frais de gestion) : 33 % de co-financement acquis
- De 450 000 € à 749 999 € (hors frais de gestion) : 60 % de co-financement acquis
- De 750 000 € à 1 000 000 € (hors frais de gestion) : 70 % de co-financement acquis

19. Y a-t-il un montant minimum pour l'équipement demandé ?

Oui. La subvention allouée ne peut être inférieure à un montant de 50 000 €.

20. Les frais de maintenance sont-ils pris en charge ?

Non. Le coût de la maintenance n'est pas couvert par cette subvention.

21. Comment calcule-t-on les frais de gestion ?

La part de frais de gestion prise en charge sur la subvention Cancer Inserm Aviesan est égale à 8% de la part HT de la subvention demandée (et non pas sur le coût total de l'Équipement HT). Elle ne nécessite pas de justificatif financier.

22. Quelle sera la date de démarrage de mon projet ?

• Les subventions seront allouées au plus vite à compter de la date de résultat de l'appel à projets. Si votre subvention est gérée par un organisme autre que l'Inserm, il faut tenir compte des délais de signature des supports juridiques.

- L'acquisition de l'équipement se fait obligatoirement **avant le 1^{er} décembre 2025**.

23. Comment vérifier que mon dossier est bien soumis ?

• Une fois que vous avez déposé les éléments du dossier (cf. la partie 2 de ce document), connectez-vous à nouveau avec vos identifiants, et les éléments que vous avez déposés figurent dans votre espace

personnel. Une fois que vous avez validé votre dossier sur eva3, vous allez recevoir un mail de confirmation automatique.

- **Attention, il ne suffit pas d'enregistrer votre dossier, il faut bien le valider et le transmettre.**

① Vous pouvez vous référer au guide technique EVA3 disponible au lien suivant :

<https://pro.inserm.fr/appels-a-projets/strategie-decennale-cancer-2021-2030>

24. Peut-on envoyer le dossier après la date limite de dépôt ?

AUCUN dossier papier n'est demandé et le dossier en format PDF envoyé après la date de clôture **ne sera pas** pris en compte.

RAPPEL : Date limite de soumission des projets en ligne : le 29 Novembre 2024, 17h

25. Puis-je ajouter des éléments à mon dossier après la date limite ?

Non. Passée la date de clôture, tout document déposé est considéré comme définitif.

26. J'utilise un MAC. J'ai des problèmes de connexion. Quel navigateur dois-je utiliser ?

Il convient d'utiliser SAFARI ou FIREFOX. Si vous utilisez un Mac avec une version d'OS antérieure à OS 10, vous ne pourrez pas vous connecter. Il convient de vous connecter à partir d'une autre machine.

27. J'ai des problèmes techniques. Est-ce que l'Inserm réceptionnera mon dossier après la date limite ?

Non, aucune dérogation n'est admissible. Cependant, en cas de problèmes techniques, prenez immédiatement contact avec l'Inserm (cancerinserm.equipement@inserm.fr) pour trouver une solution. Nous vous conseillons de ne pas attendre la date limite de dépôt !

6- ANNEXE « Grand domaines IT » et « Sous-domaine IT »

Domaines IT	Sous domaines IT
Bases moléculaires et structurales du vivant	Biophysique
	Biologie structurale, Modélisation moléculaire
	Biochimie
	Chimie pour le vivant
	Biomathématiques
	Biologie des systèmes
	Approche bio-informatiques
Biologie cellulaire, développement et évolution	Prolifération cellulaire, croissance, division et mort cellulaire
	Cytosquelette, adhésion et migration
	Compartimentation sub-cellulaire et trafic des composants cellulaires
	Signalisation
	Polarité, morphogenèse cellulaire
	Cellules souches, division asymétrique et lignages cellulaires
	Mise en place des axes précoces
	Champs et gradients, inductions et patrons d'organisation de l'embryon
	Différenciation et organogenèse
	Reproduction
	Vieillesse
	Concepts évolution-développement (évo-dévo)
	Mécanismes moléculaires et cellulaires de l'évolution
Cancer	Oncologie : neuro-oncologie, onco-hématologie, onco-immunologie, immunothérapies des cancers
	Oncogénétique
	Hétérogénéité, microenvironnement tumoral
	Biomarqueurs, thérapies, résistance
Génétique, génomique et bioinformatique	Bioinformatique, métagénomique
	Diversité génomique, génomique des populations, évolution
	Génétique moléculaire, régulation génétique
	Dynamique du génome, éléments transposables, mutations
	Génétique quantitative, maladies multifactorielles, maladies rares

Neurosciences, sciences cognitives, neurobiologie, psychiatrie	Neurosciences
	Neurologie
	Psychiatrie et Santé mentale
	Interface cerveau-machine
	Troubles du comportements, Addictions
	Systèmes sensoriels et maladies associées
	Maladies neurologiques, neurodégénératives, handicaps
Santé publique	Biostatistique et Modélisation statistique
	Pharmaco-epidemiologie et Pharmacovigilance
	Epidémiologie
	Systèmes sanitaires
	Economie de la santé
	Méthodologie en recherche clinique
	Santé et environnement
	Toxicologie
Technologies pour la santé	Imagerie anatomique et fonctionnelle, cellulaire et moléculaire
	Biotechnologie, bioingénierie
	Biothérapies
	Interface chimie-physique-biologie
	Pharmacologie et Toxicologie
	Techniques interventionnelles: chirurgie et radiothérapie
	e-santé
Physiopathologie, métabolisme, nutrition (PMN)	Cardiologie
	Nutrition
	Diabète
	Obésité
	Endocrinologie
	Gastro-entérologie
	Hépatologie
	Néphrologie
	Système osteo-articulaire
	Dermatologie
	Pneumologie
	Hemostase

Immunologie, inflammation, infectiologie et microbiologie (I3M)	Microbiologie
	Virologie
	Immunologie
	Inflammation
	Parasitologie
	Allergologie
	Microbiome humain
	Maladies infectieuses
	Infection virales chroniques (VIH et hépatites)
	Multirésistance aux anti-infectieux
	Infections nosocomiales
	Vaccination, immunothérapies et greffes